



À l'attention de Monsieur Jean Castex
Premier Ministre,
Hôtel de Matignon,
57 rue de Varenne,
75007 PARIS

PARIS, le 13 octobre 2021

Monsieur le Premier ministre,

Les 39 associations actives en matière d'hébergement et de logement réunies au sein du Collectif des Associations Unies souhaitent vous interpeller aujourd'hui sur leur profonde inquiétude quant à l'application territoriale de la politique de résorption des bidonvilles.

En mars 2019, plusieurs de nos associations appelaient dans une lettre ouverte le président de la République à décréter l'urgence sociale face à l'augmentation considérable des expulsions de ces lieux de vie entre 2017 et 2018. **Malgré les engagements pris par le gouvernement**, faisant de la résorption des bidonvilles partie intégrante du Plan pauvreté, et la relative stabilité qu'ont permise les mesures de lutte contre l'épidémie de covid-19, **les expulsions ont à nouveau repris à un rythme effréné depuis le 1er juin 2021.**

Contrairement aux expulsions locatives, aucune consigne n'a été donnée aux préfets de conditionner l'expulsion des lieux de vie informels à une solution de logement ou d'hébergement. **Depuis quelques mois, nos associations assistent à une dégradation de la situation particulièrement inquiétante : plus de 7 000 personnes ont été contraintes à l'errance suite à une expulsion de leur lieu de vie¹.** Les rares nuitées hôtelières qui ont été proposées à une minorité de personnes expulsées, ne font que repousser de quelques jours le problème du retour à la rue. Loin d'apporter une réponse visant à lutter contre l'exclusion subie par ces personnes, la destruction systématique de leurs habitats ne fait que l'accentuer, et se révèle donc coûteuse et inefficace. S'ajoutent également les expulsions subies par des Gens du voyage sans solution d'accueil ou d'habitat adapté. D'autant que cette composante de la population est soumise à un dispositif d'expulsion administrative, dorénavant assortie d'une amende forfaitaire.

Dans ce contexte, **cette dernière année de quinquennat pourrait être celle de tous les records d'expulsions.**

Une autre méthode existe pourtant : celle adoptée par huit ministres à travers l'instruction du 25 janvier 2018, renforcée dès 2019 par le doublement des crédits dédiés à la politique de résorption des bidonvilles. Nous observons néanmoins une incohérence dans la mise en œuvre de cette politique publique : si les ministères de la Santé et du Logement soutiennent cette approche, les pratiques du ministère de l'Intérieur s'y opposent. **Alors que nous n'avons de cesse de rappeler la nécessité d'appliquer localement cette méthodologie, qui privilégie une approche de réduction des risques et d'accompagnement des personnes, nous constatons aujourd'hui que les services déconcentrés de l'Etat en empêchent une réelle application.** Nous appelons à une approche pragmatique de ces situations, qui porte ses fruits lorsque les personnes disposent d'un temps suffisant pour être stabilisées dans leur parcours de vie et accompagnées vers l'emploi, la santé, la scolarisation et le logement. Nous appelons également à ce que toutes les situations, y compris celles concernant des Gens du voyage, soient prises en compte dans toutes les dimensions de l'application de l'instruction du 25 janvier 2018 et que la DIHAL communique en ce sens en direction des services préfectoraux.

¹ Ce recensement provient d'une extraction de l'Observatoire des expulsions de lieux de vie informels, depuis juin 2021 et n'est pas exhaustif. Il ne contient pas, par exemple, les nombreuses expulsions ayant lieu sur le littoral ou en Outre-mer (Calais, Grande-Synthe, Mayotte etc...).

Dans les différents territoires - comme à Lille, Toulouse, Montpellier, Strasbourg, Lyon - où des avancées concrètes avaient pu être obtenues, nous observons depuis quelques semaines un retour en arrière catastrophique et d'un non-sens absolu. L'application sur le terrain de cette politique nationale de résorption demeure liée à la volonté et à la pratique des autorités préfectorales, ce qui aboutit à une application non-uniforme de l'instruction entre les territoires.

A Montpellier, 250 personnes ont été expulsées en l'espace de neuf jours. Ces expulsions viennent mettre à mal un travail important d'accompagnement social global pourtant financé par l'Etat (accès aux droits, médiation en santé, scolaire, soutien à la parentalité, insertion socio-professionnelle, accompagnement vers le logement) mené par des associations (AREA, la Cimade, 2 Choses Lune, Médecins du Monde). A titre d'exemple, en 2019, les financements de la DIHAL et de la DDETS dédiés aux projets de résorption pour les bidonvilles de l'Hérault s'élevaient à plus de 890 000 euros. Les expulsions sans solution adaptée constituent pourtant un enjeu majeur de santé publique, et ce d'autant plus en période de crise sanitaire. Stabilisées sur leurs lieux de vie depuis 5 ans, et bénéficiant d'un accompagnement social global, 77 % des personnes vivant en bidonvilles à Montpellier avaient ainsi des droits en santé ouverts fin 2020, et près de 70 % avaient un médecin traitant² (inversement, sur les territoires rencontrant des expulsions à répétition, ces chiffres oscillent entre 10 et 30 %). En outre, 95 % des enfants en obligation scolaire (3-16 ans) sont inscrits à l'école d'après un recensement de juin 2021. Grâce aux financements de la DIHAL, une médiatrice scolaire a d'ailleurs été recrutée pour travailler sur l'assiduité des enfants.

En termes d'insertion professionnelle, en 2020, 25 % des adultes occupaient un emploi soit 50 % des ménages engagés dans un processus d'insertion. Des avancées ont aussi pu être obtenues en matière d'accès au logement : depuis 2016, 111 ménages ont accédé à un hébergement ou logement adapté. **L'expulsion de certaines de personnes en seulement quelques semaines est venue briser ce travail, les parcours d'inclusion des habitants, et représente un coût pour la collectivité qui aurait pu être évité.**

A Toulouse, de nombreuses expulsions ont eu lieu ces derniers mois, sans aucune concertation des acteurs présents sur le territoire (associations, communes) ou même des habitants. A Lyon, plus récemment, un réel manque d'anticipation a été noté concernant différentes expulsions, empêchant du côté associatif un suivi de la situation des personnes et un maintien de leurs droits. Ces différentes pratiques préfectorales, qui tendent à se multiplier, sont en totale contradiction avec l'esprit partenarial préconisé par l'instruction du 25 janvier 2018. Sur d'autres territoires comme la Gironde, et malgré des demandes répétées, le dialogue entre la préfecture et les associations est inexistant depuis plusieurs années, empêchant toute optique de résorption dans une démarche concertée.

Dans la métropole lilloise, nous avons recensé ces dernières semaines six expulsions de bidonvilles et de squats, sans aucune proposition de logement ni même d'hébergement. Deux autres terrains sont menacés d'expulsion imminente. Des dizaines de personnes dont une majorité d'enfants, en pleine période scolaire, se retrouvent condamnées à errer et à s'abriter un peu plus loin. Par ailleurs, nous attendons toujours les orientations vers le logement de 130 personnes vivant sur le site des Pyramides à Lille, qui avaient pourtant été informées officiellement en juin 2021 de leur relogement grâce à la mobilisation des services de l'Etat, des collectivités, des opérateurs du logement d'insertion et de l'accompagnement social. Pourtant, sur ce territoire, nous observons toujours les effets positifs de l'opération de résorption de juillet 2019 sur l'insertion des personnes concernées : deux ans plus tard, elles sont logées, occupent des emplois réguliers, et ont des droits sociaux ouverts. **Comment dès lors expliquer le retour aux expulsions sèches alors que d'autres méthodes ont fait leurs preuves ?**

² Enquête semi-directive menée auprès de 45 de ménages vivant en squats et bidonvilles sur Montpellier par Médecins du Monde entre Janvier et Mars 2021.

A Mayotte, depuis le début de l'année, les destructions de bidonvilles concernent plusieurs milliers de personnes sur ce seul département³. Ces expulsions forcées et non concertées, très majoritairement sans solutions de relogement ou d'hébergement alternatives, constituent une violence insoutenable pour les personnes. Ces situations génèrent des réactions violentes et aux proportions alarmantes, qui mettent tous les acteurs dans l'impasse, obérant même les capacités d'interventions des associations dans l'avenir. Les propositions annoncées par les ministres du Logement et de l'Outre-Mer en septembre, et les quelques initiatives lancées par les pouvoirs publics locaux afin de répondre aux besoins de relogement des personnes sortant de bidonvilles, si elles vont dans le bon sens, prendront du temps à être mises en œuvre et ne doivent pas être précédées par une accélération des expulsions.

Face à ce constat extrêmement préoccupant, une réponse forte s'impose : **la réaffirmation auprès des autorités locales concernées de l'instruction interministérielle du 25 janvier 2018 avec un moratoire sur les expulsions de lieux de vie informels sans solution alternative réellement adaptée**. La politique de résorption des bidonvilles doit intégrer la politique "de la Rue au Logement", pilotée par le service public du même nom, en co-construction avec les personnes concernées, les acteurs publics et les associations. Les logiques sécuritaires ne doivent pas occulter les impératifs sociaux et de santé.

Nous nous tenons à votre disposition pour vous exposer de vive voix les situations dramatiques auxquelles nos équipes sont confrontées, partout en France.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Premier ministre, en notre très haute considération.

Le Collectif des Associations Unies.

Contact : hdenise@fap.fr

³ Ces milliers de personnes expulsées ne sont pas comptabilisées dans le chiffre des plus de 7000 personnes qui ont été contraintes à l'errance suite à une expulsion de leur lieu de vie hors littoral et Outre-mer.

NOS 39 ASSOCIATIONS

Advocacy France
Association des Cités du Secours Catholique
Association Nationale des Compagnons Bâisseurs
Association DALO
ATD Quart Monde
Aurore
Centre d'action sociale protestant (CASP)
Collectif National Droits de l'Homme Romeurope
Collectif Les Morts de la Rue
Comité des Sans Logis
Croix-Rouge française
Emmaüs Solidarité
Emmaüs France
Enfants de Don Quichotte
Fédération d'aide à la santé mentale Croix Marine
Fédération des Associations et des Acteurs pour la Promotion et l'Insertion par le Logement (FAPIL)
Fédération de l'Entraide Protestante
Fédération Française des Equipes Saint-Vincent
Fédération des Acteurs de la Solidarité
Fédération Nationale des Associations Solidaires d'Action avec les Tsiganes et les Gens du voyage
(FNASAT-Gens du voyage)
Fédération Nationale des Samu Sociaux
Fédération Santé Habitat
Fondation Abbé Pierre
Fondation de l'Armée du Salut
France Terre d'Asile
Habitat et Humanisme
Jeudi Noir
La Cloche
Les petits frères des Pauvres
Ligue des Droits de l'Homme
Médecins du Monde
Secours Catholique
SOLIHA – Solidaires pour l'Habitat
Solidarités Nouvelles pour le Logement (SNL)
Union Nationale des Amis et des Familles de Malades Psychiques (UNAFAM)
Union professionnelle du logement accompagné (UNAFO)
Union Nationale des Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes (UNCLLAJ)
Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes (UNHAJ)
Union Nationale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux (UNIOPSS)



